

Communiqué de presse

le 27 juillet 2020

Médicament : prorogation de l'accord-cadre entre le Leem et le Comité économique des produits de santé jusqu'au 31 décembre 2020

Le Leem et le CEPS ont convenu d'un commun accord, à l'issue du Comité de pilotage de la politique conventionnelle (CPPC) qui s'est tenu le 23 juillet dernier, de proroger jusqu'au 31 décembre 2020 l'accord-cadre qui arrivait à échéance le 31 juillet 2020.

Pour mémoire, l'accord-cadre, conclu entre le Leem et le CEPS, constitue le cadre de référence de la fixation et de la régulation des prix des médicaments en France.

Retrouvez les dernières informations du Leem sur : www.leem.org/espace-medias

Contacts presse :

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 – email : vpautre@leem.org

Elisa MAHDADI- tel : 01 45 03 86 82 – email : emahdadi@leem.org